
Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LES NÉGOCIATIONS
RELATIVES AU PROCESSUS DE RÈGLEMENT
TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »**

Les ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

1. Rappellent les déclarations ministérielles antérieures relatives aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » ;
2. Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;
3. Soulignent la nécessité de poursuivre le processus de règlement axé sur les résultats qui a été réaffirmée par les déclarations ministérielles de Hambourg, de Vienne et de Milan. À cet égard, nous invitons les parties à continuer de participer en conséquence au processus de négociation sous la Présidence albanaise de l'OSCE ;
4. Louent les parties de continuer à consolider les acquis obtenus depuis la Réunion ministérielle de Vienne sur les questions prioritaires ainsi que leur détermination d'assurer la pleine application de tous les accords exprimée dans les protocoles des réunions à « 5+2 » tenues à Rome en 2018, à Vienne en 2017 et à Berlin en 2016, contribuant ainsi à l'édification de fondements solides pour continuer à faire progresser le processus de règlement ;
5. Se félicitent des mesures prises cette année par les parties pour faciliter les déplacements sans entraves des officiels ;
6. Encouragent les parties à élaborer des propositions communes sur de nouvelles mesures de confiance ;

1 Comprend une correction apportée au document lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 21 janvier 2020.

7. Invitent les parties à continuer d'œuvrer à un certain rythme à tous les niveaux du processus de négociation pour réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois corbeilles de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme, et règlement global, y compris les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;
8. Soulignent l'importance de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » en tant que seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable, et réaffirment le rôle important que joue l'OSCE dans l'appui à ce processus ;
9. Saluent l'engagement, l'esprit d'initiative et la volonté politique des parties ayant permis de résoudre un certain nombre de questions qui se posaient de longue date, ainsi que l'approche unifiée et active des médiateurs et des observateurs à la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » au cours de leurs activités en 2019, y compris une nouvelle réunion de la Conférence bavaroise sur les mesures de confiance ;
10. Encouragent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à continuer de coordonner leurs efforts et à mettre pleinement à profit les possibilités collectives qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.